

REGLEMENT JEU

PROTECT 2017 – A-DERMA

Détail de l'offre

Jeu avec obligation d'achat PROTECT 2017 à l'initiative de la marque A-DERMA®.

Jeu valable du 16.05.2017 au 17.07.2017 inclus, pour tout achat d' un (1) produit de la gamme PROTECT de la marque A-DERMA® effectué **entre le 15.04.2017 et le 17.07.2017 inclus** au sein des pharmacies et des parapharmacies (hors achats sur Internet) participant à l'opération en France métropolitaine (Corse incluse) **dans la limite d'une (1) participation par personne, d'un (1) achat par personne et par foyer.**

Jeu réservé aux personnes majeures résidant en France métropolitaine (Corse incluse).

Lots mis en jeu : un (1) an de produits de la marque A-DERMA® soit un (1) produit par mois (douze (12) produits par gagnant). Etant précisé que la société organisatrice effectuera un tirage au sort par jour (soit soixante-trois (63) gagnants).

Modes de participation

1) - Acheter au minimum un (1) produit de la gamme PROTECT de la marque A-DERMA®, au sein des pharmacies et parapharmacies (hors achats sur Internet) participant à l'opération en France métropolitaine (Corse incluse) entre le **15.04.2017 au 17.07.2017 inclus** ;

2) – **2.1. Pour les achats effectués entre le 15.04.2017 et le 15.05.2017**

- se connecter à l'adresse suivante : www.offre.aderma.fr ;
- s'inscrire en donnant son email « S'inscrire » ;
- vous recevrez un email pour vous informer de l'ouverture du jeu, ce qui vous permettra de finaliser les étapes prévues à l'article 2.2 ci-dessous ;

2.2. Pour les achats effectués après le 15.05.2017

- se connecter à l'adresse suivante : www.offre.aderma.fr ;
- répondre au questionnaire prévu dans le cadre du jeu après avoir saisi votre prénom et votre email. Les réponses permettent d'adapter les produits mis en jeu au participant ;
- s'inscrire en complétant le formulaire, étape par étape : sexe, nom, prénom, date de naissance, adresse, code postal, ville, téléphone, puis en cliquant sur « Envoyer » ;
- télécharger obligatoirement son/ses ticket(s) de caisse original/originaux sur lequel/lesquels le participant devra entourer les prix et la/les date(s) des produits achetés ;

3) – La dernière participation au jeu devra être enregistrée au plus tard le 17.07.2017.

4) – Le tirage au sort des gagnants sera effectué par la société organisatrice au plus tard le 31.07.2017. Les gagnants seront avisés par e-mail et recevront leurs lots par voie postale au plus tard soixante (60) jours après la fin de jeu.

5) - Il est entendu que la Société organisatrice se réserve le droit, en cas de problèmes liés notamment à ses fournisseurs, de substituer à tout moment au lot proposé, un autre lot d'une valeur équivalente, et ce, sans que le participant ne puisse prétendre à aucune indemnité du fait de cette substitution.

Contrôle des participations

La participation au jeu PROTECT 2017 de la marque A-DERMA® est limitée à une (1) participation par personne dans la limite d'un (1) achat par personne et par foyer.

La société organisatrice se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants. Toute participation incomplète, inexacte ou illisible sera considérée comme nulle. Il en sera de même en cas de multi-inscriptions d'une même personne.

Réclamations

Le lot de chaque gagnant ne pourra en aucun cas être échangé contre sa contre-valeur en numéraire ou sous quelque autre forme que ce soit. La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation des lots par les gagnants.

Responsabilité

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment pertes ou retards des services postaux...) perturbant l'organisation et la gestion du jeu PROTECT 2017 de la marque A-DERMA®. Dans de telles circonstances, la Société organisatrice en informera les participants au sein des pharmacies et parapharmacies participant à l'opération.

MENTIONS BULLETIN DE PARTICIPATION

Jeu avec obligation d'achat organisé par PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE - 45, place Abel-Gance 92100 Boulogne pour sa marque A-DERMA® du 16.05.2017 au 17.07.2017 au sein des pharmacies et parapharmacies (hors achats sur Internet) participant à l'opération, ouverte à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse) ayant acquis un (1) produit de la gamme PROTECT de la marque A-DERMA® **entre le 15.04.2017 et le 17.07.2017 inclus dans la limite d'une (1) participation par personne, d'un (1) achat par personne et par foyer**, à l'exception de l'ensemble du personnel de PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE et des personnels des points de vente participant au jeu ainsi que les membres de leur famille.

Lots mis en jeu : un (1) an de produits de la marque A-DERMA® soit un (1) produit par mois (douze (12) produits par gagnant). Etant précisé que la société organisatrice effectuera un tirage au sort par jour (soit soixante-trois (63) gagnants).

Toute personne désirant participer au jeu obtiendra un bulletin récapitulant les étapes du jeu (un (1) bulletin pour l'achat d'un (1) produit de la gamme PROTECT de la marque A-DERMA®) auprès du point de vente participant à l'opération dans lequel l'achat du produit de la gamme PROTECT de la marque A-DERMA® aura été réalisé.

Détermination des gagnants par tirage au sort organisé par la société organisatrice au plus tard 31.07.2017. Les gagnants seront avisés par e-mail et recevront les lots par voie postale au plus tard soixante (60) jours après la fin du jeu. Le règlement du jeu est disponible sur simple demande à l'adresse suivante : Laboratoires Dermatologiques A-DERMA- Les Cauquillous - 81506 Lavar Cedex ou par voie d'affichage dans les points de vente participant au jeu.